



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 442-01-18**

AVIS PUBLIC est donné par Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 5 février 2018 a adopté le règlement numéro 442-01-18 intitulé :

RÈGLEMENT 442-01-18 Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 15 janvier 2018
- Adoption du projet de règlement : 15 janvier 2018
- Séance d'information : 5 février 2018
- Adoption du règlement : 5 février 2018
- Date d'entrée en vigueur : 5 février 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 5^e jour du mois de février de l'an deux mil dix-huit (05.02.2018).

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Maryon Leclerc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13h00 et 16h00 le 5 février 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de février deux mil dix-huit.

Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim